Délibération du Conseil d'administration
Séance du 23 mars 2023

Présents	MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD représentants le conseil municipal. Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Danielle LANGLOIS
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, Directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIERE, Directeur Général des Services, Ville des Ponts-Cé

<u>POINT N°3</u> – CCAS – BUDGET 2023

Monsieur PAVILLON, Président, présente au conseil le budget du CCAS pour l'année 2023.
Monsieur le Président propose d'adopter ce budget, voté par chapitre, selon la ventilation suivante :

SECTION	MONTANT
INVESTISSEMENT	
Dépenses	22 285,82 €
Recettes	22 285,82 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	695 230 €
Recettes	695 230 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,
Jean-Paul PAVILLON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DES PONTS DE CÉ

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230323-AS-23-23-03-3-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Publiée le 28/03/23